









PROPOSITION D'ASSURANCE DU: 02/02/2018

Montant du PMSS de l'année en cours : 3311 €

La présente proposition a été réalisée sur la base des informations que vous nous avez communiquées. Cette simulation est valable 30 jours à compter de sa date d'émission et au plus tard jusqu'au 31 décembre de l'année de son émission

MA SITUATION :	
Civilité Mme Nom de naissance Nom d'usage Thiault	Prénom Marie-Hélène
Adresse	
Code Postal Ville	
Email marie-helene.thiault@culture.gouv.fr	Téléphone 0140155131
Statut agent_titulaire Ministère de rattachement Ministère de la Culture	
Régime Sécurité sociale Général	Date de naissance 01/01/1966
Besoin de couverture Famille Conjoint ☑ Nombre d'enfants à assurer 1	
Traitement de référence annuel 48000 €	
CONJOINT - PARTENAIRE PACS - CONCUBIN à assu Civilité M. Nom d'usage Thiault Date de naissance 02/02/1969	urer Prénom
ENFANT(S) à assurer	
Nom de naissance Thiault Prénom	Nom de naissance Prénom
Date de naissance 01/02/2008 ☐ Handicapé	Date de naissance Handicapé
Nom de naissance Prénom Date de naissance Handicapé	Nom de naissance Prénom Date de naissance Handicapé
Nom de naissance Prénom Date de naissance Handicapé	Nom de naissance Prénom Date de naissance Handicapé





SIMULATION TARIFAIRE

ANTICIPA SANTÉ:

Tarif adhérent TTC

Tarif conjoint, partenaire PACS ou concubin TTC Tarif enfants(s) TTC

Tarif ANTICIPA SANTÉ TTC

J'ai choisi cette formule

Formule Essentielle	ielle Formule Confort Formule Confo	
80,00€	106,40 €	139,60 €
49,33 €	65,56 €	86,09 €

153,17 € / mois

23,84 €

soit 1 838,04 € / an M

203,75 € / mois soit 2 445,00 € / an

31,79 €

266,42	€ / mois
soit 3 197,04	€ / an

40,73 €

ANTICIPA PRÉVOYANCE:

Incapacité temporaire de travail = Indemnités journalières Rente d'invalidité

Capital décès / PTIA

Tarif ANTICIPA PRÉVOYANCE TTC

J'ai choisi cette formule

Formule Essentielle 75 % du Traitement de référence 50 % du Traitement de référence

90 % du Traitement de référence

27,60 € / mois 331,20 € / an

Formule Confort

85 % du Traitement de référence 75 % du Traitement de référence 95 % du Traitement de référence

50,40 € / mois 604,80 €/an

Formule Confort +

95 % du Traitement de référence 75 % du Traitement de référence 100 % du Traitement de référence 56,00 € / mois 672,00 €/an soit

MON CONTRAT Tarif total TTC

203.57 €/mois

soit 2 442,84 € / an

Simulation réalisée le 02/02/2018 à titre indicatif, sur la base du barême en vigueur

DÉCOUVREZ LES GARANTIES



Les remboursements du contrat Anticipa sont effectués en complément des remboursements du Régime d'assurance maladie ou de tout autre organisme, toujours dans la limite des frais réellement engagés, après déduction de la participation forfaitaire définie à l'article L. 160-13 II du code de la Sécurité sociale, de la franchise médicale définie à l'article L. 160-13 III du code de la Sécurité sociale concernant les médicaments, le transport et les actes paramédicaux et en application de l'ensemble des obligations et interdictions liées au contenu des dispositifs d'assurance maladie complémentaire bénéficiant d'une aide, dits « contrats responsables ».

DESCRIPTIF DES GARANTIES SANTÉ			
PAR FORMULE	\bigcirc	\bigotimes	*
	Essentielle	Confort	Confort +
Médecine courante	sous déduction de la Ss	sous déduction de la Ss	sous déduction de la Ss
Consultation / Visite généraliste & sage femme	100% BR	100% BR	100% BR
Consultation / Visite spécialiste adhérant aux DPTAM*	100% BR	150% BR	200% BR
Consultation / Visite spécialiste n'adhérant pas aux DPTAM*	100% BR	130% BR	180% BR
Actes Techniques / Praticien adhérant aux DPTAM*	100% BR	125% BR	125% BR
Actes Techniques / Praticien n'adhérant pas aux DPTAM*	100% BR	100% BR	100% BR
Radiologie / Praticien adhérant aux DPTAM*	100% BR	125% BR	125% BR
Radiologie / Praticien n'adhérant pas aux DPTAM*	100% BR	100% BR	100% BR
Analyses	100% BR	125% BR	125% BR
Auxiliaires médicaux (kiné, infirmier)	100% BR	125% BR	125% BR
Médecine douce (ostéopathe, acupuncture, chiropracteur,			
homéopathe non remboursé, diététicien)	75€ / an	125€ / an	150€ / an
Psychothérapie (20 séances max / an)	15€ / séance	15€ / séance	20€ / séance
Participation forfaitaire**	100%	100%	100%
Hospitalisation			
Frais de séjour	100% FR	100% FR	100% FR
Forfait journalier	100% FR	100% FR	100% FR
Honoraires médicaux et chirurgicaux / Praticien adhérant aux DPTAM*	150% BR	150% BR	200% BR
Honoraires médicaux et chirurgicaux / Praticien n'adhérant pas aux DPTAM*	130% BR	130% BR	1 <i>75</i> % BR
Participation forfaitaire**	100%	100%	100%
Chambre particulière avec nuitée en Médecine Chirurgie			
Obstétrique y/c maternité	30€ / jour	40€ / jour	50€ / jour
Chambre particulière en ambulatoire	15 €	20 €	25 €
Lit d'accompagnement	25 €	25 €	25 €
Frais de transport pris en charge par la Sécurité sociale	100% BR	100% BR	100% BR
Pharmacie			
Médicaments à service médical important	100% BR	100% BR	100% BR
Médicaments à service médical modéré	100% BR	100% BR	100% BR
Médicaments à service médical faible	100% BR	100% BR	100% BR
Vaccinations remboursées par la Sécurité sociale	100% BR	100% BR	100% BR
Contraception / tests de grossesse			
Vaccins prescrits et non pris en charge par la Sécurité sociale		125€ / an	150€ / an
Sevrage tabagique	75€ / an		
Bilan psychomotricité			
Ostéodensitométrie non remboursée par la Sécurité sociale			



Exemple de remboursement Santé*

Pour une consultation à 25€ chez votre médecin conventionné secteur 1, vous serez remboursé par votre centre de Sécurité sociale 17,50€ (70% de la base de remboursement Sécurité sociale) – 1€ soit 16,50€.

Anticipa vous remboursera 7,50€ (100% de la base de remboursement sécurité sociale).

Il ne restera à votre charge que la part forfaitaire à 1€ non remboursée.

*S'il s'agit de votre médecin traitant déclaré

		\longleftrightarrow	\bigcirc	
DESCRIPTIF DES GARANTIES SANTÉ - suite	Essentielle	Confort	Confort +	
Optique	sous déduction de la Ss	sous déduction de la Ss	sous déduction de la S	
Adulte (≥ 18 ans)		Un équipement (monture + 2 verres) tous les 2 ans sauf changement d'acuité visuelle		
Verres Unifocaux simples (classe A)	50 €	100 €	150 €	
Verres Unifocaux complexes (classe B)	200 €	260 €	320 €	
Verres Multifocaux simples (classe B)	200 €	260 €	320 €	
Verres Multifocaux complexes (classe B)	200 €	260 €	320 €	
Verres Multifocaux très complexes (classe C)	200 €	300 €	400 €	
Monture	30 €	60 €	90 €	
Enfant (< 18 ans)	Un équipeme	nt (monture + 2 verr	es) tous les ans	
Verres Unifocaux simples (classe A)	50 €	100 €	150 €	
Verres Unifocaux complexes (classe B)	200 €	260 €	320 €	
Verres Multifocaux simples (classe B)	200 €	260 €	320 €	
Verres Multifocaux complexes (classe B)	200 €	260 €	320 €	
Verres Multifocaux très complexes (classe C)	200 €	260 €	320 €	
Monture	25 €	35 €	45 €	
Lentilles remboursées et non remboursées	100% BR + 100€ / an	100% BR + 135€ / an	100% BR + 170€ / an	
Chirurgie réfractive de l'oeil	_	300€ / oeil	400€ / oeil	
Dentaire				
Soins dentaires	100% BR	100% BR	100% BR	
Inlay / Onlay	150% BR	200% BR	300% BR	
Prothèses dentaires remboursées par la Ss (y/c Inlay core)	150% BR	200% BR	300% BR	
Implants dentaires	250 € / an	500 € / an	750 € / an	
Orthodontie enfant	150% BR	200% BR	300% BR	
Parodontologie	50€ / an	75€ / an	100€ / an	
Prothèse non dentaire				
Accessoires et pansements, petit appareillage et orthopédie	100% BR	100% BR	100% BR	
Semelles orthopédiques remboursées par la Sécurité sociale	200% BR	200% BR	200% BR	
Prothèse auditive (par prothèse)	600 €	700 €	800 €	
Entretien et réparation	100% BR + 50€ / an	100% BR + 50€ / an	100% BR + 50€ / an	
Autres prothèses (oculaires, mammaires, capillaires) remboursées par la Sécurité sociale	100% BR	100% BR	100% BR	
Cure thermale				
	100% BR	100% BR	100% BR	
Frais de surveillance médicale	100% BK	100 /o DK	100 % DK	

BR : Base de remboursement de la Sécurité sociale - FR : Frais réels engagés par l'assuré - Ss : Sécurité sociale

^{*}DPTAM (Dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée prévus par la convention nationale mentionnée à l'article L162-5 du code de la Sécurité sociale) : dispositifs de maîtrise des dépenses médicales concourant notamment au respect des mesures appropriées pour garantir la qualité des soins.

^{**} Visée par l'article R.322-8 du Code de la Sécurité sociale.

DÉCOUVREZ LES GARANTIES





prévoyance

UN CAPITAL

versé en cas de Décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie



Essentielle

90 % du Traitement de référence



Confor

95 % du Traitement de référence



Confort +

100 % du Traitement de référence

DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

versées en cas d'Incapacité Temporaire Totale de travail



Essentielle

75 % du Traitement de référence



Confor

85 % du Traitement de référence



Confort +

95 % du Traitement de référence

UNE RENTE TEMPORAIRE

versée en cas d'Invalidité Permanente



Essentielle

50 % du Traitement de référence



Confort

75 % du Traitement de référence



Confort +

75 % du Traitement de référence



Comment souscrire?

Pour souscrire à l'offre Anticipa il vous suffit de :

Télécharger le bulletin d'adhésion et le mandat SEPA joints à votre mail de confirmation de devis et de nous les renvoyer dûment complétés et signés, accompagnés des pièces justificatives demandées à l'adresse suivante :

> CNP Assurances Anticipa Libre réponse 80542 51099 Reims Cedex

OU

Si vous souhaitez recevoir votre dossier par courrier, vous pouvez nous en faire la demande en répondant à votre mail de confirmation de devis ou en nous contactant au :

01 84 25 04 24

Nous vous enverrons le dossier de souscription par courrier sous 48h. Il vous suffira alors de le compléter et de nous le retourner par courrier accompagné des pièces justificatives demandées.





PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

Pour l'Adhérent :
 une copie recto verso, datée et signée d'une pièce d'identité en cours de validité de l'adhérent
□ un RIB
une copie de l'Attestation Vitale
 une copie de l'attestation d'ouverture des droits auprès d'un Régime Obligatoire d'assurance maladie
une copie du dernier bulletin de paie
□ si FONCTIONNAIRE : copie de l'arrêté d'affectation
si CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC : une copie de la décision d'affectation ou une copie du contrat de travail
Pour affilier des Ayants Droits au contrat ANTICIPA Santé :
une photocopie recto verso datée et signée, d'une pièce d'identité en cours de validité de chaque personne à affilier
 une copie de l'attestation d'ouverture des droits auprès d'un Régime Obligatoire d'assurance maladie, de chaque personne à affilier
L'Adhérent doit également adresser une copie de l'Attestation Vitale de ses Ayants droit, si ces derniers ne figurent pas sur sa propre Attestation Vitale
□ Conjoint : une photocopie du livret de famille ou de l'acte de mariage
☐ Partenaire de PACS : une attestation du pacte civil de solidarité établie par le tribunal d'instance ou par un notaire, ou une copie intégrale de l'acte de naissance
□ Concubin : une facture aux deux noms, justifiant du domicile commun
☐ Enfant de plus de 18 ans et moins de 28 ans : un certificat de scolarité ou une copie du contrat de formation professionnelle ou en alternance
 Enfant handicapé à charge : une attestation de bénéfice d'une allocation handicap mentionnant la date de reconnaissance du handicap

ANTICIPASANTÉ & PRÉVOYANCE

Une offre signée CNP Assurances

Un besoin, une question?
Contactez-nous

- du lundi au vendredi de 9h à 20h
 01 84 25 04 24
 (coût d'un appel local)
- Contact@anticipa.cnp.fr
- anticipa.cnp.fr

